Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes
Procès-Verbal de la Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le 15 novembre à 20h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise COULOMB Any GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe ITIER Nadège RAIBAUD Joëlle MAURIN Vincent

Absents : COUDEYRE Nelly NEVEU Magali JABOULAY Marie BECK Marjorie

Pouvoirs : NEVEU à COULOMB ; BECK à SPITZ ; COUDEYRE à ITIER F

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Françoise SPITZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.
Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DE_2020_07_27 du 10 juillet 2020)

Décision n° DEC_2022_2 du 3 novembre 2022 : Avenant n°1 de l'acte constitutif de la régie recette cantine/garderie : modification des moyens de paiement et de l'encaisse maximum.

Décision n° DEC_2022_3 du 4 novembre 2022 : Marché de travaux pour les travaux de sécurisation de l'Avenue des Platanes : attribution du marché à l'entreprise LAUPIE de Meyrannes pour un montant de 66 609 € HT et une note globale de 98.18.

Points à l'ordre du jour :

1. Retrait de la délibération n° DE_2022_09_38 du 26 septembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_2022_09_38 du 26 septembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Il présente un courrier du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture lui demandant de retirer cette délibération entachée d'illégalité car les délégations du Conseil Municipal sont données au Maire pour la durée de son mandat et ne peuvent être d'une durée inférieure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, retire la délibération n° DE_2022_09_38 du 26 septembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire.

2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au retrait de la délibération n° DE_2022_09_38 du 26 septembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour attribuer les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, reprend la délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

3. Modification du règlement intérieur des cimetières communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des dernières ventes de concessions dans l'extension du cimetière de Ribaute, des problèmes d'implantation ont été décelés. La tailles des emplacements ne correspondait pas à la réalité sur le terrain. Il précise qu'un travail de réimplantation a été fait, ce qui a entrainé la modification de la taille de certaines concessions. Les articles 19 et 27 du règlement intérieur des cimetières communaux doivent donc être modifiés ainsi :

- Article 19 « Intervalles entre les fosses » : **Les fosses devront être distantes les unes des autres de 30 cm au moins sur les côtés.**
- Article 27 : « taille des terrains pour sépultures particulières » :

1.00*2.00m : 2m²	**2.00*2.00 : 4m²**	**2.00*2.55m : 5.10m²**
0.80*2.80m : 2.24m²	**1.55*2.70m : 4.19m²**	**2.00*2.60m : 5.20m²**
1.00*2.60m : 2.60m²	**1.55*2.80m : 4.34m²**	**2.00*2.80m : 5.60m²**
1.30*2.60m : 3.38m²	**1.70*2.80m : 4.76m²**	**2.20*2.80m : 6.16m²**
1.30*2.80m : 3.64m²	**2.00*2.50m : 5m²**	

Elles pourront être concédés pour une durée de 30 ans. Aucune entreprise, publique ou privée, de pompes funèbres ne pourra effectuer la démarche pour le compte d'une famille. Une concession ne peut, en aucun cas, être obtenue dans un but commercial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de modifier les articles 19 et 27 du règlement intérieur des cimetières communaux.

4. Tarif concession cimetière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qui suite à la modification du règlement intérieur des cimetières communaux, il est nécessaire de modifier les tarifs des concessions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide de fixer les tarifs des concessions trentenaires de la manière suivante :

- Concession de 2 m², au prix de 200 €
- Concession de 2.24 m², au prix de 220 €
- Concession de 2.60 m², au prix de 260 €
- Concession de 3.38 m², au prix de 340 €
- Concession de 3.64 m², au prix de 360 €
- Concession de 4 m², au prix de 400 €
- Concession de 4.19 m², au prix de 420 €
- Concession de 4.34 m², au prix de 430 €
- Concession de 4.76 m², au prix de 470 €
- Concession de 5 m², au prix de 500 €
- Concession de 5.10 m², au prix de 510 €
- Concession de 5.20 m², au prix de 520 €
- Concession de 5.60 m², au prix de 560 €
- Concession de 6.16 m², au prix de 600 €
- Case de columbarium : 500 €

La taxe de dispersion des cendres reste inchangée à 10 €

5. Demande d'exonération de loyer pour le Commerce « La Ribaut'lle »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'exonération de loyer pour l'année 2022 qui avait été accordée par le Conseil Municipal à Mme BEC Nicole, gérante du commerce « La Ribaute'lle » aux vues des grandes difficultés financières qu'elle rencontrait. Il présente un courrier de Mme BEC Nicole, qui demande à nouveau une exonération du loyer de son commerce pour l'année 2023 car la situation financière de son établissement ne s'est pas améliorée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la nécessité de maintenir ce service qui est essentiel pour certains habitants de la Commune, **à l'unanimité,** décide d'exonérer Mme BEC Nicole, gérante du commerce « La Ribaute'lle » du loyer de son local pour l'année 2023.

6. Demande de versement de fond de concours à Alès Agglomération pour l'aménagement VRD du chemin des Crozes Sud

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération, par délibération n° B20220123 en date du 10 février 2022 a attribué à la Commune un fond de concours d'un montant de 13 200 € pour les travaux d'aménagement VRD du Chemin des Crozes Sud. Il propose de demander le versement de ce fond de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide de demander le versement du fond de concours de 13 200 € attribué par Alès Agglomération pour les travaux d'aménagement du Chemin des Crozes Sud.

7. Demande de versement de fond de concours à Alès Agglomération pour l'acquisition d'un camion benne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération, par délibération n° B20220433 en date du 13 octobre 2022 a attribué à la Commune un fond de concours d'un montant de 11 045 € pour l'acquisition d'un camion benne. Il propose de demander le versement de ce fond de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide de demander le versement du fond de concours de 11 045 € attribué par Alès Agglomération pour l'acquisition d'un camion benne.

8. Demande de versement de fond de concours à Alès Agglomération pour l'aménagement d'un terrain multisports

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération, par délibération n° B20220301 en date du 29 juin 2022 a attribué à la Commune un fond de concours d'un montant de 34 218 € pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisports. Il propose de demander le versement de ce fond de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide de demander le versement du fond de concours de 34 218 € attribué par Alès Agglomération pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisports.

9. Demande de subventions pour l'aménagement d'un terrain de foot

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la future zone d'équipements sportifs qui comprendra 1 terrain de foot, 3 terrains de tennis et 16 terrains de boules. La réalisation de ce complexe se fera en trois tranches distinctes réparties sur 3 années (de 2023 à 2025). La première phase sera la réalisation du terrain de foot pour un montant total de 1 096 800 € HT. Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et un fond de concours à la Communauté d'Alès Agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** approuve le projet d'aménagement d'un terrain de foot pour un montant de 1 096 800 € HT et décide de demander une subvention de 438 720 € à l'Etat, une subvention de 152 744 € au Conseil Départemental, une subvention de 100 000 € au Conseil Régional et un fond de concours de 23 000 € à la Communauté d'Alès Agglomération. Le financement de ce projet sera complété par un autofinancement de 382 336 €.

10. Approbation RPQS Assainissement collectif d'Alès Agglomération exercice 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'exercice 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'exercice 2021.

11. Approbation RPQS Eau Potable d'Alès Agglomération exercice 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'exercice 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'exercice 2021.

12. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun instruction des « ADS » d'Alès Agglomération pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention d'adhésion au service commun instruction des ADS (Application du Droit des Sols) signée avec la Communauté d'Alès Agglomération le 12 juin 2015. Il présente un projet de renouvellement de cette convention pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la Commune de continuer à adhérer à ce service, **à l'unanimité,** décide d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service instruction des ADS avec Alès Agglomération pour l'année 2022.

13. Suppression de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de supprimer un poste d'Adjoint technique Territorial à temps non complet de 28h par semaine devenu vacant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 septembre 2022, **à l'unanimité,** décide de supprimer ce poste devenu vacant.

14. Convention de formation professionnelle avec la Société LABHYA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de former les agents municipaux tout au long de leur carrière. Il présente un projet de convention de formation professionnelle avec la Société LABHYA qui propose une formation HACCP (Hygiène alimentaire adapté à l'activité des établissements de restauration collective) pour 4 agents communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** autorise le Maire à signer la convention de formation professionnelle avec la Société LABHYA pour la formation HACCP.

15. Convention de formation professionnelle avec la Société RISCRISES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de former les agents municipaux tout au long de leur carrière. Il présente un projet de convention de formation professionnelle avec la Société RISCRISES qui propose une formation « manipulation des extincteurs » pour 11 agents communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** autorise le Maire à signer la convention de formation professionnelle avec la Société RISCRISES pour la formation « manipulation des extincteurs ».

16. Extinction partielle de l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maitrise des consommations d'énergie. Il propose d'interrompre l'éclairage public de 23h à 5h sur tout le territoire de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide l'interruption de l'éclairage public de 23h à 5h sur tout le territoire de la commune dès que les horloges astronomiques auront été programmées.

17. Recensement de la voirie Communale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune de classer certains chemins ruraux dans la voirie communale. Il présente au Conseil le tableau modificatif de la voirie communale ainsi que le tableau de classement remis à jour par le Cabinet ICS. Il précise que les chemins ruraux d'une longueur totale de 12 157 mètres linéaires mentionné dans le tableau font partie du domaine communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** approuve le tableau de classement établi par le cabinet ICS et contenant une longueur totale de voirie communale de 32 711 mètres linéaires, une longueur totale de places de 341 mètres linéaires et d'une longueur totale de chemins ruraux de 12 157 mètres linéaires.

18. Dénomination de voies

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt culturel historique et communal que présente la dénomination des nouvelles voies communale. Il rappelle que trois rues vont âtre crées pour relier le Chemin Jean Cavalier et le Chemin des Capelières. Il convient donc de les dénommer. Monsieur le Maire fait trois propositions : Rue Jacques BARBUSSE et Rue Pierre ESPERANDIEU car ce sont deux anciens Maires de la Commune qui étaient également propriétaires des terrains sur lesquels seront créées les nouvelles voies et Chemin des Sports car il s'agit de la voie qui desservira le futur complexe sportif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide de dénommer les trois nouvelles voies : Rue Jacques BARBUSSE, Rue Pierre ESPERANDIEU et Chemin des Sports.

19. Cadeau de naissance enfant MAURIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Vincent MAURIN, Conseiller Municipal est papa d'un petit garçon depuis le 25 septembre 2022. Il propose de lui offrir un cadeau au nom du Conseil Municipal pour marquer cet évènement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (M. Vincent MAURIN n'a pas pris part à la délibération),** décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 100 € à Monsieur Vincent MAURIN, Conseiller Municipal pour la naissance de son fils.

20. Cadeau de naissance enfant ANDRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michaël ANDRE, employé municipal doit avoir un enfant fin décembre. Il propose de lui offrir un cadeau au nom du Conseil Municipal à cette occasion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** considérant le fait que la naissance n'a pas encore eu lieu, décide de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal après la naissance de l'enfant.

21. Adhésion fondation du patrimoine

Rapporteur : Madame Any COULOMB

Madame Any COULOMB rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise de Ribaute. Elle précise qu'avant de réaliser les travaux, il est nécessaire de consulter un architecte spécialisé des Bâtiments de France car l'Eglise se situe dans le périmètre du château de Ribaute qui est classé. Pour l'instant, aucun architecte contacté n'a souhaité réaliser ce dossier pour la Commune. Le projet reste donc pour l'instant en attente. Plusieurs Conseillers Municipaux proposent de faire un courrier aux services de l'Etat afin de leur soumettre les difficultés rencontrées pour la réalisation de ce projet. En outre, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Fondation du Patrimoine qui contribue à la sauvegarde du patrimoine rural. Il propose que la Commune adhère à cette Fondation dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'Eglise de Ribaute.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 160 €.

Communications du Maire :

Proposition Séminaire des Elus

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est possible d'organiser un séminaire de formation à destination des élus, à la Mairie, un samedi, toute la journée, repas compris. 3 thèmes pourront être abordés au cours de la session. Il propose aux élus de consulter la liste des thèmes proposés afin de choisir les 3 qui seront abordés ce jour-là. La date reste à définir, de préférence au cours du mois de février.

Projet de distributeur automatique de pizzas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu M. Vincent BERGERET et Mme Chloé GOEPFERT qui souhaitent installer un distributeur automatique de pizzas à l'intersection du Chemin de la Cave et de la Route Départementale 6 110. Ils s'engagent à prendre en charge les frais d'électricité et d'installation de l'automate. Les élus sont d'accord sur le principe.

Utilisation des locaux de l'ancienne Poste des Tavernes

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Pierre GISBERT, Adjoint qui informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de la Société « Les Toits Cévenols » qui serait intéressé pour louer les locaux de l'ancienne Poste des Tavernes pour leur bureaux professionnels. Ils prendraient à leur charge les travaux d'aménagement en compensation de plusieurs loyers. Les élus demandent à M. GISBERT de leur proposer un loyer mensuel de 400 € et 6 mois d'exonération de loyer en compensation des travaux d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 15 novembre 2022 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2022_11_43	Retrait de la délibération n° DE_2022_09_38	à l'unanimité
DE_2022_11_44	Délégations consenties au Maire	à l'unanimité
DE_2022_11_45	Modification règlement intérieur des cimetières communaux	à l'unanimité
DE_2022_11_46	Tarif concessions cimetières communaux	à l'unanimité
DE_2022_11_47	Exonération loyer Epicerie « La Ribaute'lle »	à l'unanimité
DE_2022_11_48	Demande de versement fond de concours travaux aménagement VRD Chemin des Crozes Sud	à l'unanimité
DE_2022_11_49	Demande de versement fond de concours acquisition camion benne	à l'unanimité
DE_2022_11_50	Demande de versement fond de concours travaux aménagement terrain multisports	à l'unanimité
DE_2022_11_51	Demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de foot	à l'unanimité
DE_2022_11_52	Assainissement collectif RPQS 2021	à l'unanimité
DE_2022_11_53	Eau potable RPQS 2021	à l'unanimité
DE_2022_11_54	Renouvellement convention adhésion service commun instruction ADS Alès Agglomération 2022	à l'unanimité
DE_2022_11_55	Suppression de poste	à l'unanimité
DE_2022_11_56	Convention formation professionnelle Société LABHYA	à l'unanimité
DE_2022_11_57	Convention formation professionnelle Société RISCRISES	à l'unanimité
DE_2022_11_58	Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune	à l'unanimité
DE_2022_11_59	Voirie Communale	à l'unanimité
DE_2022_11_60	Dénomination de voies	à l'unanimité
DE_2022_11_61	Cadeau naissance enfant MAURIN	à l'unanimité M. MAURIN n'a pas pris part à la délibération
DE_2022_11_62	Adhésion fondation du patrimoine	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise COULOMB Any GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe ITIER Nadège MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle

Le Maire, Frédéric ITIER

MAIRIE DE RIBAUTE LES TAVERNES (Gard)

Le Secrétaire, Françoise SPITZ